

TÊTE DE PRÉLÈVEMENT POUR L'AMIANTE

PRÉSENTATION

Le dispositif statique C.A.Th.I.A. (Capteur Alvéolaire Thoracique Inhalable d'Aérosols) permet de prélever la pollution particulaire ambiante pour une analyse pondérale ou un comptage de fibres.

CONFORMITÉS NORMATIVES

C.A.Th.I.A. peut accepter les trois sélecteurs (alvéolaire, Inhalable, thoracique) du CIP10. Les fractions collectées sont conformes aux normes EN 481, ISO 7708 et FD CEN/TR 15230.

PRINCIPE

Échantillonnage des fractions d'aérosols inhalables, thoraciques et alvéolaires.

Sa parfaite efficacité de captage de la fraction choisie élimine le bruit de fond généré par les grosses particules indésirables.

Du fait du dépôt homogène des aérosols sur la section du filtre, l'analyse au laboratoire en sera plus aisée. Ce filtre est maintenu entre les deux anneaux de la cassette qui s'associent à ces couvercles pour un transport facilité.

L'opérateur pourra s'affranchir de toute manipulation de filtre lors de l'installation et de la récupération du filtre.

Dans le cadre des prélèvements de fibres d'amiante dans les locaux floqués, C.A.Th.I.A. équipée de son sélecteur thoracique est conforme à la norme NF X43-050. Le débit requis de 7 L/min réduit ainsi la durée des prélèvements libératoires.



Description

Kit de prélèvement d'amiante équipée d'une tête fraction thoracique + socle de mise en place du filtre + valisette en plastique / conforme à la norme NF X 43-050

Référence

Trépied de prélèvement

02001400

Crochet tête C.A.Th.I.A.

030190081

Grenouillère tête C.A.Th.I.A.

030190361

Sélecteur tête C.A.Th.I.A.

030190362

Chapeau tête C.A.Th.I.A.

030190363

Vis de chapeau CIP, sachet x100

030190364

Joint corps d'aspiration C.A.Th.I.A.

030190365

Joint PTFE (montage en aval de cassette)

02001381

Tête C.A.Th.I.A. thoracique (laiton nickelé) sans accessoire

02001380

030190233

TÊTE DE PRÉLÈVEMENT POUR L'**a**MIANTE



C.A.Th.I.A.



RÉF. 030190233

- **Spécialement conçue** pour le **prélèvement statique** à 7L/min des fibres d'amiante META
- **Référencée** dans la norme NF X43-050 *

** Qualité de l'air - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission - Méthode indirecte.*